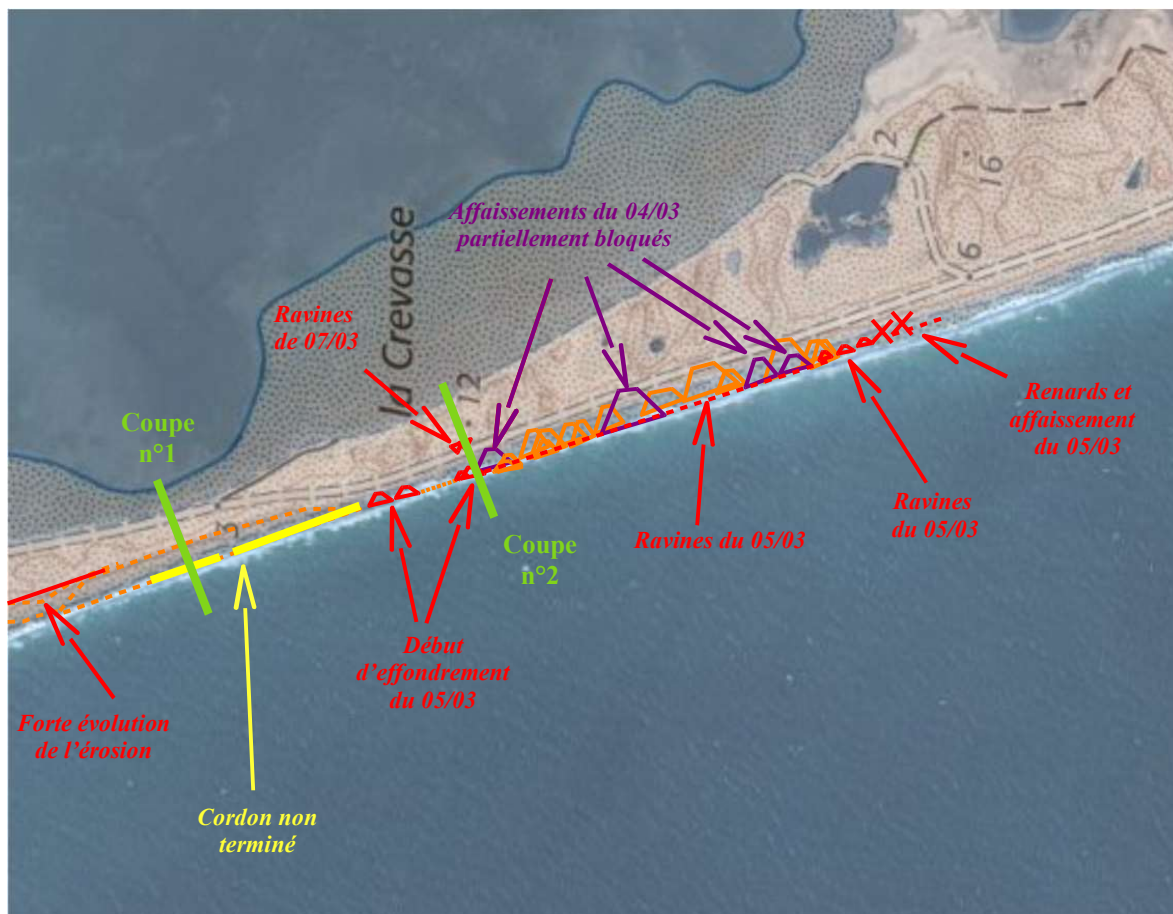


Surveillance de l'érosion de l'isthme de Miquelon - Langlade

Objet du constat		Érosion côte Ouest au PK 16 et alentours	
Rapporteur	DTAM	Date	09/03/21 - 8h30
Température	+1°C	Climat	Éclaircies

Horaire Basse mer		Horaire Haute mer		Coef
/	12h52	6h10	18h49	54

Les relevés dans le cadre de la surveillance renforcée :



On observe sur 1 km environ :

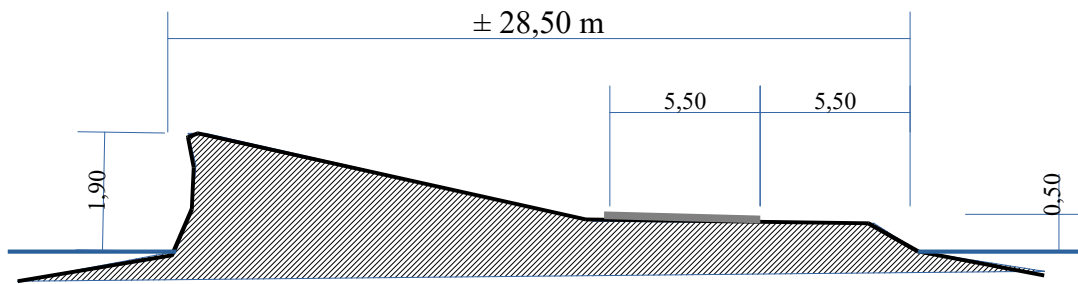
- L'érosion dunaire au PK15 s'accroît (cordon d'engrènement du PK16 non terminé – 190 m réalisé sur les 280 m prévus). La forme d'anse a disparu.
- Légère évolution de l'effondrement sur le parking en amont.
- L'affaissement de la plateforme centrale consécutive aux apports de matériaux effectués semble se stabiliser (faible coef des marées ; absence de trafic des engins de chantier) ;
- Les ravines sur l'amont, la plateforme centrale et l'aval se poursuivent.
- Les matériaux bennés dans les effondrements (petit engrènements et tout-venant de carrière) ont en grande partie été emportés par la mer ; les blocs mis en talus se sont affaiblis.

Coupe n°1 :



Erosion PK15

Estimation en m

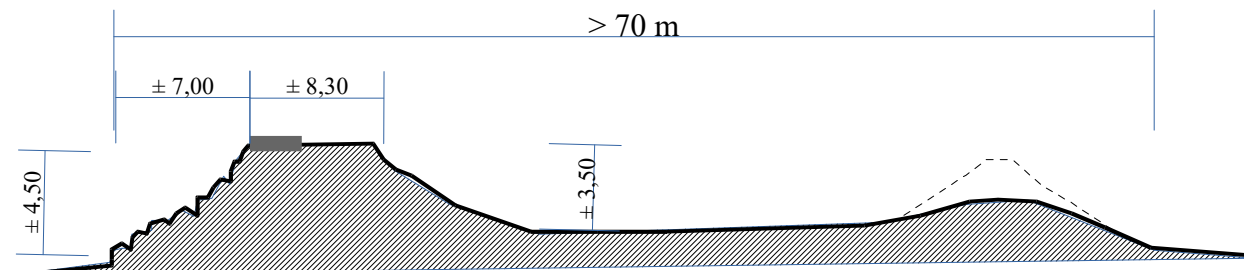


Coupe n°2 :



Zone d'effondrement digue amont

Estimation en m



Zone d'effondrement aval



Renards aval

Signalisation et protection des usagers :

Coupure du PK 16 côté Miquelon et PK 18 côté Langlade.
Limitation de vitesse à 30 km/h sur le chemin Sauveur.

Réglementation de la circulation :

- arrêté n° 332 du président du conseil territorial du 25/02/2021 fermant la circulation sur la route territoriale CT 40 entre les PK 16 et 18.
- arrêté n° 16-21 du maire de Miquelon -Langlade du 09/03/2021 réglementant la circulation sur le chemin de Sauveur